

Présents : André ALLARDET, Christian BOUILLET, Pierre-François BOURDEAU, Fabrice CORNATON, Georges CURT, Coralie DIETCHEN, Roméo DO-OHANA, Agathe DORMANT, Christelle GUICHARD, Stéphanie LUQUIN, David MAURICIO, Aline NOMME-MOUCHETTE, Sylvain ORENGA, Alain SICARD, Catherine THOINON, Thierry VAN VOORTHUYSEN, Nathalie VIOUSASSE.

Absents ou excusés : Sandrine DUPIN (pouvoir à Fabrice CORNATON), Charlotte DEMONQUE.

Secrétaire de séance : Nathalie VIOUSASSE.

Présents : 17 | Pouvoir : 1 | Votants : 18

Les procès-verbaux des séances du 12 mars et du 20 mars 2026 ont été approuvés à l'unanimité.

Délégation d'attributions consenties au maire

Les délégations permettent d'assurer une gestion plus souple et réactive des affaires courantes de la commune dans les domaines définis par la réglementation dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les délégations d'attributions consenties au Maire.

Fixation des indemnités des élus

Les indemnités ont pour vocation de compenser les pertes de revenus et les contraintes liées à l'exercice du mandat.

Il a été proposé au Conseil municipal de fixer :

- L'indemnité du Maire à 45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- L'indemnité de chacun des quatre adjoints à 15 %.

Alain SICARD a rappelé les taux appliqués lors des précédents mandats.

Le Conseil municipal a approuvé la fixation des indemnités des élus avec 16 voix pour et 2 abstentions (Alain SICARD et Stéphanie LUQUIN).

Règlement intérieur du Conseil municipal

Le règlement intérieur du Conseil municipal fixe :

- Les modalités de convocation du Conseil municipal, la tenue des séances du conseil municipal,
- Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des dossiers préparatoires et des projets de contrats ou de marchés,
- Les règles de présentation des questions orales, écrites et les modalités de leur examen,
- Les modalités des débats et vote des délibérations.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil municipal.

Constitution des commissions municipales

Le Conseil municipal a constitué les commissions municipales, dont le Maire en est président de droit. Ces commissions sont composées de conseillers municipaux, proposés par les groupes majoritaires et minoritaires.

Alain SICARD a indiqué qu'il souhaitait davantage prendre part à des projets de travail ponctuels menés par la commune plutôt qu'intégrer, pour l'instant, une commission municipale permanente.

Commission travaux, urbanisme/foncier,
développement durable

Vice-Président : Thierry VAN VOORTHUYSEN

- André ALLARDET
- Christian BOUILLET
- Christelle GUICHARD
- David MAURICIO
- Sylvain ORENGA

Commission des finances et des ressources
humaines

Vice-Président : Pierre-François BOURDEAU

- Fabrice CORNATON
- Coralie DIETCHEN
- Christelle GUICHARD
- Stéphanie LUQUIN
- David MAURICIO

Commission communication

Vice-Présidente : Catherine THOINON

- Pierre-François BOURDEAU
- Charlotte DEMONQUE
- Agathe DORMANT
- Stéphanie LUQUIN

Commission politique sociale et santé

Vice-Présidente : Catherine THOINON

- Roméo DO-OHANA
- Sandrine DUPIN
- Aline NOMME-MOUCHETTE
- Nathalie VIOUSASSE

Commission éducation, jeunesse, citoyenneté

Vice-Présidente : Coralie DIETCHEN

- Charlotte DEMONQUE
- Roméo DO-OHANA
- David MAURICIO
- Aline NOMME-MOUCHETTE
- Nathalie VIOUSASSE

Commission vie associative, vie économique,
évènementiel

Vice-Président : Fabrice CORNATON

- André ALLARDET
- Charlotte DEMONQUE
- Sandrine DUPIN
- David MAURICIO
- Sylvain ORENGA
- Thierry VAN VOORTHUYSEN
- Nathalie VIOUSASSE

Désignation des délégués titulaires et suppléants S.I.E.A.

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité, les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (S.I.E.A.).

- Sylvain ORENGA en qualité de délégué titulaire ;
- André ALLARDET et Georges CURT en qualité de délégués suppléants.

Désignation d'un référent au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) a pour objet de préserver et de restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, de prévenir les inondations ainsi que d'assurer la gestion intégrée de l'eau naturelle à l'échelle des bassins versants.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la désignation de Monsieur Sylvain ORENGA comme représentant de la commune au SR3A.

Questions diverses

- Question posée par Christian BOUILLET : quel mode de convocation sera utilisé pour les commissions municipales => les convocations seront adressées par mail à l'ensemble du conseil municipal.
- Question posée par Alain SICARD : quelle sera la fréquence des conseils municipaux => un calendrier prévisionnel des séances sera transmis prochainement aux conseillers municipaux.
- Pierre François BOURDEAU a informé le Conseil municipal que le vote du budget se tiendra le 29 avril 2026. Une commission finances aura lieu le 15 avril 2026 afin de permettre aux conseillers municipaux de s'approprier le budget 2026 et de prendre connaissance de la situation financière de la commune avant le vote.

La séance du conseil s'est terminée à 19 heures 55.

Le mot du maire **AUX HABITANTS**



Dans nos communes rurales, la proximité entre les forces de l'ordre et le maire, mais aussi la population demeure essentielle.

C'est dans cet esprit, malgré une période de mise en place agitée, que j'ai souhaité rencontrer rapidement le Major Arnaud LAURENT, en responsabilité de la gendarmerie de Pont d'Ain.

Cet échange, nourri par les diverses difficultés des Neuvilleois issues des réunions publiques de campagne, a permis d'aborder un ensemble de sujets liés à la sécurité du quotidien : prévention des cambriolages, sécurité routière, incivilités, vigilance face aux arnaques numériques et physiques, mais aussi le rôle de la gendarmerie en milieu rural.

La sécurité, une priorité !

Le sous-officier a pris le temps de répondre à l'ensemble de mes préoccupations, tout en se positionnant également sur les éventuels projets de notre équipe municipale.

Au-delà des aspects techniques, cette rencontre sincère a permis de faire émerger une vision commune, nourrie de nos expériences respectives en matière de sécurité publique, afin d'œuvrer ensemble à la tranquillité de tous.

Nous nous sommes quittés avec l'engagement de maintenir ce lien d'échanges, de réaliser périodiquement des réunions de sécurité afin d'être proactifs sur divers problèmes. Mais nous souhaitons aussi coconstruire, ensemble, les actions municipales à venir dans les prochains mois visant à lutter contre certains comportements.

De son côté, la gendarmerie m'a réaffirmé son soutien, son engagement au service de notre population, rappelant que la sécurité est l'affaire de tous !

Dans l'attente de vous revoir, je vous remercie à nouveau pour votre confiance.

*Le maire,
Georges CURT*

Défense incendie : un point réalisé avec le SDIS 01 le 2 avril 2026

Le Maire a souhaité organiser une réunion de travail en mairie avec, conjointement, le chef d'état-major du SDIS 01 et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, dans l'objectif d'aborder l'enjeu essentiel de la protection contre l'incendie des personnes et des biens sur l'ensemble de notre territoire.

Les échanges ont permis de faire un état des lieux des dispositifs existants, notamment en ce qui concerne l'implantation et l'accessibilité des poteaux d'incendie, ainsi que leur conformité aux normes en vigueur. Les spécificités locales, telles que la configuration du territoire ou les zones plus isolées, ont également été prises en compte.

L'Agence Départementale d'Ingénierie a apporté son expertise technique afin d'accompagner la commune dans l'évaluation de ses besoins et dans la définition de solutions adaptées. De son côté, le SDIS 01 a rappelé les exigences opérationnelles nécessaires pour garantir des interventions rapides et efficaces en cas de sinistre.

À l'issue de cette réunion, les craintes pressenties à la suite des 2 derniers sinistres se sont confirmées, à savoir un défaut majeur de couverture sur l'ensemble de nos hameaux.

Plusieurs pistes ont été identifiées afin d'améliorer le maillage des équipements de défense incendie. Une collaboration étroite entre les différents acteurs se poursuivra dans les prochains mois pour concrétiser ces orientations.

Le Maire a salué la qualité des échanges et réaffirmé l'engagement de la municipalité à œuvrer activement pour garantir une protection réglementaire et légitime pour l'ensemble des Neuillois.

